



Mairie d'AUBY
Demande subvention Fonds Vert - Renaturation
Renaturation de la friche de l'ancien collège
en ilot de fraîcheur
Décision directe n°41

Publié le 21 février 2023

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le projet d'aménagement d'un parc en cœur de ville via la renaturation de la friche de l'ancien collège en ilot de fraîcheur qui permettra d'atténuer les effets des canicules,

Vu l'appel à projets Fonds vert – Renaturation, qui finance des solutions d'adaptation au changement climatique, fondées sur la présence de la nature en ville,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant:

Postes de dépenses	Montants HT	Financements	Montants HT
Travaux	1 765 775,15 €	FNADT 2023	230 000,00 €
		Département – PTS 2023-2024	706 310,00 €
		Fonds vert – Recyclage des friches	250 000,00 €
		Fonds vert - Renaturation	65 000,00 €
		Fonds propres ville	514 465,15 €
TOTAL	1 765 775,15 €	TOTAL	1 765 775,15 €

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert – Renaturation, pour la renaturation de la friche de l'ancien collège en ilot de fraîcheur,
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBY, le 17/02/2023

Christophe CHARLES
Maire